

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025

Désignation du secrétaire de séance : Pascal LEROY

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Karin BÉGÉ, Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Laurent CHARBONNIER, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacky MARTIN, Jacques LIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE,

Absents excusés : Lydie VIALA donne procuration à Pascal LEROY, Élise VINCENOT-DUPRÉ à Karin BÉGÉ

Absente : Audrey BERNARD

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout, à l'ordre du jour, de deux délibérations :

- délibération relative à la réactualisation du bail de la boulangerie
- délibération relative aux frais scolaires pour les élèves extérieurs

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2025
- Délibération relative à l'enquête publique et l'enquête parcellaire - Champ captant du Palais
- Délibération relative aux nouveaux statuts du SMEG – Territoire d'Énergie du Gard
- Délibération relative au projet d'enfouissement des réseaux secs Hameau Fabre-Graniers
- Délibération relative à la modification de l'implantation du bureau de vote
- Délibération relative à la réactualisation du bail de la boulangerie
- Délibération relative aux frais scolaires pour les élèves extérieurs
- Questions diverses

Délibération 2025. 042 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 mai 2025

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 22.05.2025. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025. 043 Enquête publique et Enquête parcellaire - Champ captant du Palais

Le maire rappelle au conseil le projet de DUP de la source du Palais, nécessaire pour mettre ce captage sous protection administrative. Il précise que ce dossier était en standby depuis 2018. Aujourd'hui, grâce à l'action de Mme la sous-préfète, l'ARS a rouvert les modalités de cette procédure. Il convient de valider la délibération d'ouverture d'enquête publique ainsi que l'enquête parcellaire du champ captant du Palais. Cette démarche, une fois aboutie, permettra de sécuriser la ressource en eau par le percement d'un second forage, mais aussi par une autorisation de pompage adaptée aux perspectives décrites dans la révision du PLU.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025. 044 Nouveaux statuts du SMEG – Territoire d'Énergie du Gard

M. Bouchet, délégué de la commune auprès du SMEG (Syndicat mixte d'Énergie du Gard), expose la nécessité de délibérer sur les nouveaux statuts du SMEG, dont la dénomination devient Territoire d'Énergie GARD-SMEG.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.045 Projet dissimulation des réseaux secs Hameau de Fabre-Graniers

M. Bouchet, délégué de la commune auprès du SMEG, expose le projet de dissimulation des réseaux secs pour le Hameau de Fabre-Graniers, en parallèle des travaux envisagées pour le projet d'assainissement de ce même quartier. La participation de la commune devrait s'élever à 6980€ pour le réseau électricité, 56 470€ pour le réseau éclairage public, et 40 840€ pour le réseau télécom, sur une enveloppe globale de 220 723€HT.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.046 Implantation du bureau de vote

Suite au déménagement de la mairie dans des locaux plus spacieux, la mairie peut retrouver sa fonction de bureau de vote.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.047 Réactualisation du bail de la boulangerie

Mr le Maire rappelle la délibération 2022.021 du 14 mars 2022 fixant un loyer temporaire de 600€ pour la nouvelle boulangerie et la nécessité d'un bail définitif au bout de 3 ans de fonctionnement.

Les trois années s'étant écoulées, le maire propose la réactualisation du loyer à 650 €.

Le bail précisera que l'entretien et le renouvellement du matériel mis à disposition seront à la charge du preneur.

Toutes modifications structurelles ou matérielles seront soumises à l'autorisation du bailleur.

Vote POUR à l'unanimité (Sophie Teulade, concernée, ne prend pas part au vote)

Délibération 2025.048 Contributions aux frais de scolarisation pour l'année 2024-2025

Les frais scolaires demandés aux communes extérieures (St Félix de Pallières, Colognac, Cros, Vabres) pour les élèves scolarisés à l'école de Monoblet s'élèveront à 450€/enfant.

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses :

- Les hangars photovoltaïques : il y a eu un souci entre la proposition initiale (avec un reste à payer correct), et le bail proposé où la commune devait construire les bâtiments. Après négociation, on a retrouvé la situation initiale. Démarrage dans six mois environ.
- Projet de la fresque de Pablito Zago : après discussion, il est convenu que, sans changement de devis, le mur de l'ancienne mairie (plutôt que celui sous la placette pour le recouvrement de l'ancienne fresque) est proposé à l'artiste comme support de sa nouvelle œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 18h50